



ÉDITION ABONNÉS

Travaux suspendus à Stocamine : l'État perd des millions d'euros et refuse de dévoiler l'indemnisation versée à Bouygues

par **Guillaume Krempp**.

Publié le 3 octobre 2022.

Imprimé le 05 octobre 2022 à 10:51

630 visites. 1 commentaire.

La suspension des travaux de confinement définitif des déchets ultimes de Stocamine a coûté 6,8 millions d'euros en trois mois, de fin octobre 2021 à fin janvier 2022. Une part de cette somme sert à indemniser le maître d'œuvre Bouygues. Mais ni la préfecture, ni Stocamine, détenue à 100% par l'État, ne souhaitent communiquer sur le sujet.

« L'interruption des travaux pendant trois mois a coûté 6,8 millions d'euros sur fonds publics. » En juillet 2022, l'avocate de la société Mines de Potasse d'Alsace (MDPA), qui détient Stocamine, défendait devant le juge administratif la reprise des travaux de confinement des déchets ultimes dans cette ancienne mine de potasse, située à Wittelsheim (Haut-Rhin), sous la nappe phréatique qui alimente les Alsaciens en eau potable.

Pour appuyer l'urgence à relancer le chantier à Stocamine, Me Le Roy-Gleizes a notamment mis en avant les coûts liés à cette suspension :

« Suite à l'arrêt de la Cour administrative d'appel, un ordre de service de suspension a été notifié le 19 octobre 2021 à l'entreprise Bouygues et, entre cette date et l'édition de l'arrêté attaqué (fin janvier 2022, NDLR), il a été nécessaire d'indemniser cette entreprise.

Il a fallu aussi exposer un certain nombre de coûts pour le maintien de l'activité des MDPA dans l'attente de la reprise de l'exploitation. »

Des conséquences financières « très significatives »

Dans le cadre de la même procédure, Maître Le Roy-Gleizes a appuyé son argument financier en ajoutant qu'une « nouvelle suspension des travaux aurait donc de très significatives conséquences financières et techniques (ne serait-ce que la nécessité de former de nouveaux intervenants sur le chantier, la démobilisation du chantier entraînant des départs vers d'autres chantiers et donc des recrutements) ».

Ces arguments n'ont pas convaincu le juge administratif qui a maintenu la suspension dans une décision du 1^{er} août 2022 :

« Les nouveaux éléments produits par la société MDPA ne permettent pas non plus de caractériser une urgence à poursuivre, dans les plus brefs délais, les travaux de réalisation des barrages de confinement numéros 1 et 2. »

Quelle facture après six mois de suspension ?

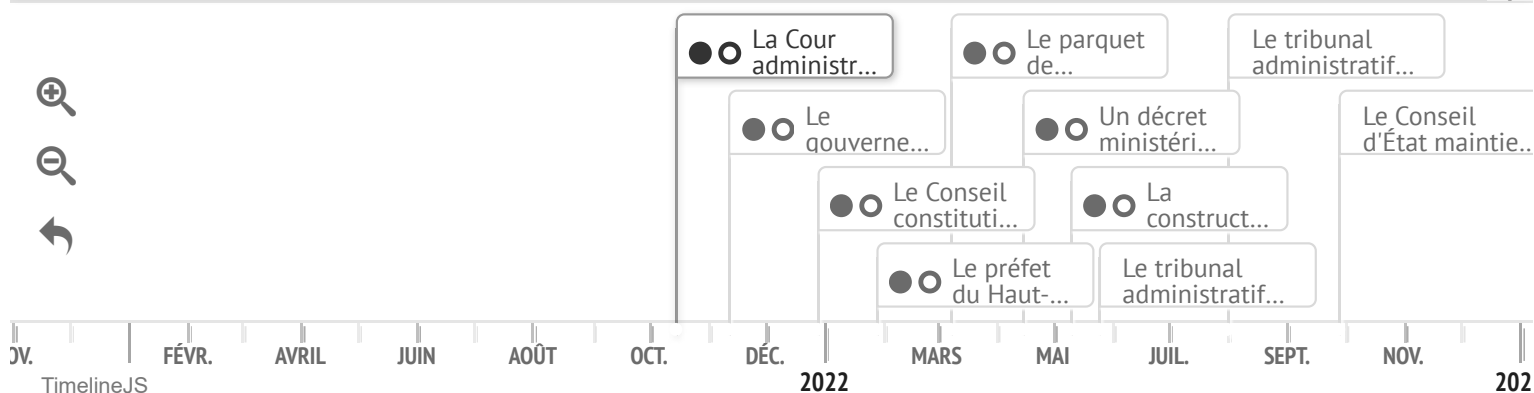
Le confinement des déchets ultimes a d'abord été stoppé en octobre 2021. Puis le chantier a repris fin janvier 2022... avant d'être à nouveau suspendu par le tribunal administratif fin mai 2022. Fin septembre 2022, la suspension des travaux à Stocamine dure donc depuis plus de sept mois. Si les coûts de la suspension restent les mêmes, un rapide calcul permet d'aboutir à une facture totale de plus de 15 millions d'euros.

NANCY ANNULE L'ARRETE PREFECTORAL QUI AUTORISAIT LE CONFINEMENT DÉFINITIF DES 42 000 TONNES DE DÉCHETS TOXIQUES

Quelques jours avant le début de travaux pour le confinement définitif des déchets, les juges estiment qu'il n'y a pas de garanties financières pour les travaux, ni pour le coût de la gestion et de la surveillance. Le gouvernement forme un pourvoi devant le Conseil d'Etat.



Rue89 Strasbourg



Quel est le montant exact de fonds publics dépensés pour des travaux suspendus ? Quelle est la part de ces millions d'euros qui sert à indemniser le maître d'œuvre Bouygues ? Ni la préfecture du Haut-Rhin, ni la direction de MDPA, ni Bouygues n'ont souhaité répondre à nos demandes d'information.

Aucune réponse sur une utilisation de l'argent public

Rue89 Strasbourg a eu accès à une partie du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du projet de confinement définitif du site de stockage souterrain de Stocamine. Ce dernier évoque une potentielle résiliation du contrat après six mois de suspension, « après réalisation de cette période, la prestation correspondante sera réputée résiliée de plein droit sauf accord contraire entre les parties ».

L'État et la société MDPA comptent-ils mettre fin au contrat pour éviter de dépenser des millions d'euros supplémentaires dans l'indemnisation de Bouygues ? Impossible de répondre à cette question qui porte pourtant sur l'utilisation de l'argent public.

Mais si le contrat continue de courir au-delà de six mois de suspension, Bouygues peut se frotter les mains. Il y a encore de l'argent à récolter sans rien faire. Car la reprise du chantier de confinement définitif est suspendue à plusieurs décisions judiciaires. Au-delà des procédures administratives, le parquet de Strasbourg a donné suite à [une plainte d'Alsace Nature](#) et a [diligenté début mars 2022 une enquête pour déterminer la nature des déchets enfouis](#). L'enquête est toujours en cours.

Mercredi 28 septembre, le Conseil d'État a [rejeté le pourvoi en cassation du gouvernement et de la société MDPA contre l'arrêt de la cour administrative de Nancy](#) annulant l'arrêté préfectoral qui autorisait le confinement des déchets à Stocamine.

ALLER PLUS LOIN

Sur Rue89 Strasbourg : [Sans déstockage, la pollution de la nappe phréatique sera « inéluctable »](#)

Sur Rue89 Strasbourg : [Les grandes lacunes de Stocamine : suspicion de déchets irréguliers sous la nappe phréatique](#)

Sur Rue89 Strasbourg : [Stocamine : le parquet demande à la gendarmerie d'enquêter sur la nature des déchets](#)

1 COMMENTAIRE POSTÉ EN LIGNE